

SEANCE DU 5 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le cinq février, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PANDRIGNES, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la Présidence de Monsieur Jacques DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M DUBOIS J., MME CHATAUR, M DUBOIS Th, MME GORON, M BARBAZANGES, MMES GOUYON, PECHEYRAND, M ROUSSEL, MME AUFRAY, M VIEILLEFOND

Absente excusée : MME DUMOND

Monsieur le Maire fait une présentation synthétique de la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2015 :

en fonctionnement	recettes	111 419 €
	dépenses	82 822 €
soit un excédent de fonctionnement de 28 597 €		
en investissement	dépenses	37 458 €
	recettes	334 €

soit un déficit d'investissement de 37 214 €.

La trésorerie disponible au 01 janvier 2016 est de 189 155 €.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Accessibilité Mairie :

Monsieur le Maire présente le nouveau devis de M ESPARGILIERE suite aux modifications sollicitées. Le montant s'élève à 4 907 € HT. Le Conseil Municipal valide cette nouvelle proposition. Les travaux seront achevés fin février 2016. Simultanément M ANTUNES a établi un devis pour l'accès arrière de la cantine pour un montant de 1 628,10 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser ces travaux. L'ensemble est subventionné à hauteur de 48 %.

Accessibilité Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle que le dossier ADAP pour la salle polyvalente n'a pas été validé, la commission n'ayant pas accepté la dérogation pour les escaliers qui séparent les deux salles.

Néanmoins, il est nécessaire de réaliser les autres travaux (modification des portes, zone de stationnement handicapés).

Il donne lecture des devis :

PELISSIE BRINDEL	6 305,00 € HT
ANTUNES	1 375,60 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal accepte ces devis et mandate le Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR 2016.

Dans le même temps, une réflexion est nécessaire pour envisager le changement de classement de la salle de 4^e en 5^e catégorie.

Changement chauffe-eau salle polyvalente :

La société DEKRA a étudié la faisabilité du changement du chauffe-eau et a validé la proposition technique de la SARL GENESTE BERNARD.

Le coût des travaux s'élève à 1 695 € HT.

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser ces travaux et retient la proposition de la SARL GENESTE BERNARD.

Ces travaux sont urgents car une commission de sécurité est programmée pour mi avril 2016.

Construction d'un escalier :

Monsieur le Maire donne lecture du devis de M ANTUNES pour réaliser un escalier pour accéder au quai de la salle polyvalente. Cet escalier serait réalisé en pierre, pierres que détient la commune.

Le devis s'élève à 1 658 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser ces travaux.

Cour Mairie Ecole :

Monsieur le Maire rappelle le projet en réflexion sur la réfection de la cours de la mairie (clôture, fontaine, enrobés, accès par l'arrière).

Il indique qu'il a été reçu au Conseil Départemental par Mme TEYSSOU, responsable des aides pour les collectivités locales. Le plafond subventionnable à hauteur de 40 % est de 80 000 € soit une subvention de 32 000 €.

Ce projet semble tout à fait supportable par la commune.

Une décision devra être prise au prochain conseil municipal au cours duquel sera voté le budget.

Acquisition matériel informatique :

Le Conseil Général a attribué début 2016 une subvention de 600 € pour le changement de matériel informatique et du photocopieur.

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise DEMAILLY pour 3 242,53 € HT et mandate le Maire pour confirmer la commande.

Travaux de Voirie :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie réalisés en 2015 :

TULLE AGGLO	32 000 €	route de La Jonchère
Commune	16 124 € HT	route de Courbiat

Pour 2016, l'enveloppe TULLE AGGLO sera moindre (en 2015, plusieurs communes n'ont pas eu de travaux de voirie). Il est probable que la route qui accède à l'église soit prise en compte vu le mauvais état sur la partie basse.

Pour la voirie communale, le Conseil Départemental attribue une aide maximale de 40 % sur un plafond de travaux de 15 000 €.

La commission de voirie se réunira prochainement et fera une proposition au Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Compte épargne temps :

La Commission Paritaire du Centre de Gestion départementale a donné son avis sur la proposition d'ouverture d'un compte épargne temps pour Mme BURG.

Le Conseil Municipal délibère et autorise l'ouverture du compte épargne temps.

Fin du contrat CAE de M DA COSTA :

Le contrat CAE de M DA COSTA arrive à échéance en octobre 2016.

Le Conseil Municipal devra prendre une décision éventuelle d'embauche au prochain Conseil Municipal car la commune de MARC LA TOUR a pris la décision de l'embaucher à mi-temps. Il est donc nécessaire de se positionner pour permettre à M DA COSTA d'envisager son avenir.

Prime aux agents :

Le Maire propose au Conseil de renouveler la prime d'administration et de technicité aux agents sur la même base qu'en 2015. Le Conseil Municipal donne son accord.

Vente de bois terrain du cimetière :

M le Maire rappelle la nécessité de couper les acacias en bordure du cimetière, certains pouvant tomber sur les tombes. Il donne lecture de la proposition de M BORIE pour couper et enlever les arbres soit 200 €.

Après discussion, le Conseil retient la proposition de M BORIE.